



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 577-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 577 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES ZONES H-71, H-72 ET H-84 ET DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS CORRESPONDANTE À LA ZONE H-72

Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 1^{er} octobre 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 577-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 577 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES ZONES H-71, H-72 ET H-84 ET DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS CORRESPONDANTE À LA ZONE H-72

Le projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone H-71 à même une partie de la zone H-72 ;

Le projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone H-72 à même une partie de la zone H-84 ;

Le projet de règlement a pour objet de modifier la grille des spécifications correspondant à la zone H-72, afin d'autoriser les habitations de type multilogements comptant au plus quinze (15) logements ainsi qu'un pourcentage d'occupation par terrain d'au plus 60%.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 octobre 2024 à compter de 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 1^{er} octobre 2024.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE